

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24700**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Electricité et électronique Spécialité Electricité et Electronique pour l'Ecobâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université	Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille, Président de l'Université d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255p Méthodes, organisation, gestion de production en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel participe à la gestion des différentes composantes techniques du bâtiment et la transmission des informations inhérentes.

Il

- identifie et qualifie les besoins exprimés dans le domaine de l'aménagement du cadre de vie ;
- fait les propositions techniques et commerciales de biens ou services répondant aux besoins identifiés dans le domaine de l'immo-tique ;
- coordonne et organise les équipes d'étude et réalisation ;
- assure la mise en oeuvre des structures technologiques des installations immo-tiques ;
- contribue à la formation des membres de ces équipes dans les domaines des systèmes automatisés du cadre de vie ;
- conseille les utilisateurs.

Compétences ou capacités attestées

Ce diplômé a acquis les compétences nécessaires pour :

- analyser et assurer la mise en oeuvre des structures électriques et électroniques des installations immo-tiques pour les bâtiments de superficie allant jusqu'à plus de 10000 m², dans le respect de la réglementation légale et dans un contexte de systèmes pluritechniques.
- évaluer la faisabilité de travaux électriques, de transmission de données pour les adapter aux technologies et services nouveaux dans les domaines des réseaux informatiques (des fournisseurs d'accès) et du paiement électronique.
- maîtriser également la maintenance et la rénovation des équipements électriques et électroniques dans le domaine des systèmes automatisés du cadre de vie pour rester dans la réglementation en vigueur.
- gérer les problèmes de réglementation du secteur électrique (et électronique) dans le bâtiment.

Ce diplômé possède également des connaissances en climatique lui permettant de trouver des solutions adéquates et adaptées aux situations exposées par les particuliers aux entreprises de ce contexte professionnel.

Ses connaissances des mécanismes économiques et commerciaux, de la communication et du travail en équipe pluridisciplinaire le rendent apte à établir des contacts avec les partenaires de l'entreprise et les mettre en synergie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Petite ou grande entreprise du secteur électrique, électronique ou climatique, télégestion.

- chargé d'affaires du second oeuvre du bâtiment ;
- responsable de projet dans une grande entreprise
- adjoint du Chef d'entreprise de PME, spécialisé dans l'immo-tique
- responsable de maintenance en énergie
- conseiller / Conseillère technique habitat écologique ;
- domoticien / Domoticienne
- chargé(e) d'affaires BTP en génie climatique et énergétique

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1305 : Installation et maintenance électronique

F1106 : Ingénierie et études du BTP

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme est délivré après 2 semestres de formation de 7 unités d'enseignement traitant en particulier les 3 thématiques - piliers de l'immo-tique, Génie Electrotechnique, Génie climatique et Génie Electronique, Réseaux et Informatique. Le volume horaire global est de 450h + 150h de projet et 4 mois de stage.

Les UE se répartissent en :

UE1 - Génie Electrotechnique (6 Crédits ECTS)

UE2 : Génie Climatique (6 Crédits ECTS)

UE3 : Génie Electronique - Réseaux - Informatique (6 Crédits ECTS)
 UE4 : Formation générale adaptée aux technologies du bâtiment (6 Crédits ECTS)
 UE5 Anglais - Communication - Droit-(6 Crédits ECTS)
 UE6 - Projet tuteuré, (12 Crédits ECTS)
 UE7 - Stage en entreprise (18 Crédits ECTS)

Obtention de la licence professionnelle

Extraits de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Art. 10. – La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

LORSQUE LA LICENCE PROFESSIONNELLE N'A PAS ETE OBTENUE, LES UNITES D'ENSEIGNEMENT DANS LESQUELLES LA MOYENNE DE 10 A ETE OBTENUE, SONT CAPITALISABLES

A l'issue de cette formation, le candidat a validé 180 crédits européens (CTES) dont 60 pour ce diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		jury composé de 75% d'enseignants et de 25 % de professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		jury composé de 75% d'enseignants et de 25 % de professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		jury composé de 75% d'enseignants et de 25 % de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO n° 272 du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n°20034316 du 3 août 2005 du 5 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2012-2013 : 6 H
 2013-2014 : 8 H
 2014-2015 : 11 H

http://deve.univ-amu.fr/ove/licence_professionnelle

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr/> ; <http://physique-sciences.univ-amu.fr/licence-professionnelle-electricite-electronique-leco-batiment>

Lieu(x) de certification :

Aix-Marseille Université : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MARSEILLE]
 Lycée Pierre Gilles De Gennes - Digne les Bains (04)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Marseille

Historique de la certification :